

# SOMMAIRE

## CELLULE-LIGNE COURTHEZON 63 KV

| RAPPORT D'ENQUÊTE |  |
|-------------------|--|
| Pages             |  |
| 2                 | 1) - GENERALITES CONCERNANT L'OBJET DE L'ENQUÊTE   |
| 2                 | 2) - LES DECISIONS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES   |
| 3                 | 3) - LE DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE  |
| 5                 | 4) - HISTORIQUE ET PRESENTATION GENERALE DE L'ENTREPRISE<br>4-1) HISTORIQUE ET POLITIQUE MISE EN ŒUVRE PAR L'ENTREPRISE<br>4-2) QUELQUES CHIFFRES CLES DE RTE-EDF TRANSPORT EN 2005<br>4-3) RAISON SOCIALE ET ORGANISATION REGIONALE |
| 6                 | 5) - LE PROJET : CREATION DE LA CELLULE-LIGNE DE 63 KV   |
| 7                 | 6) - ANALYSE DE L'IMPACT PAR LE COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR<br>6-1) ANALYSE DES EFFETS TEMPORAIRES LORS DE LA PHASE CHANTIER<br>6-2) ANALYSE DES IMPACTS PERMANENTS LIES AU FONCTIONNEMENT NORMAL DE LA CELLULE                            |
| 8                 | 7) - EXAMEN DE LA PARTICIPATION ET DES OBSERVATIONS DU PUBLIC  |
| 9                 | 8) - EXAMEN DES OBSERVATIONS RECUEILLIES ET DES AVIS DES SERVICES<br>8-1) AUPRES DE LA MAIRIE D'ORANGE<br>8-2) AUPRES DU DIRECTEUR DU PROJET RTE<br>8-3) AVIS FAVORABLE DE L'ENSEMBLE DES SERVICES PORTE SUR L'ENSEMBLE DU PROJET    |
| 9                 | 9) - LES OBSERVATIONS PERSONNELLES DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR  |

| CONCLUSIONS |  |
|-------------|--|
| Pages       |  |
| 1           | 1) - OBSERVATIONS SUR LE DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE   |
| 2           | 2) - ARGUMENTAIRE NETTEMENT EN FAVEUR DE CETTE INSTALLATION<br>2-1) CREATION INDISPENSABLE DE CETTE CELLULE A ORANGE POUR ALIMENTER EN ENERGIE ELECTRIQUE DE LA NOUVELLE STATION DE COMPRESSION DE COURTHEZON<br>2-2) L'ENTREPRISE RTE-EDF TRANSPORT, MAITRE D'OUVRAGE, ET SES PERFORMANCES<br>2-3) LES OBSERVATIONS DU PUBLIC<br>2-4) L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT IMMEDIAT |
| 2           | 3) - FORMULATION DE L'AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR  |

## RAPPORT D'ENQUÊTE

### ***1) - GENERALITES CONCERNANT L'OBJET DE L'ENQUÊTE***

Le projet de construction de la nouvelle station de compression est actuellement en cours sur le territoire de la commune de COURTHEZON. Cette station doit être raccordée au réseau de distribution électrique de 63000 volts pour lui donner la puissance électrique nécessaire à son fonctionnement.

Il est donc indispensable de créer :

- **D'une part, une cellule sur le poste RTE le plus proche situé sur la zone industrielle de COURREGES dans le secteur Est de la ville d'ORANGE**
- Et d'autre part, d'assurer la liaison électrique entre cette cellule et la station de compression de COURTHEZON.

Ces deux opérations requièrent la conduite de deux enquêtes publiques conjointes sur les territoires des communes d'ORANGE, de JONQUIERES et de COURTHEZON :

- **L'une pour la création de la Cellule-Ligne COURTHEZON de 63000 V au poste RTE de COURREGES, concernant la Ville d'ORANGE,**
- L'autre pour la création de liaison souterraine de 63000 Volts COURREGES-COURTHEZON pour le raccordement au réseau 63000 Volts de la station de compression de COURTHEZON exploitée par GRTgaz. Celle-ci concerne les trois communes.

**Le présent rapport prend en compte uniquement la création de la Cellule-Ligne dite COURTHEZON de 63000 V.**

Le dossier d'enquête comprend :

- Pièce 1 : Un mémoire descriptif
- Pièce 2 : Un plan de situation
- Pièce 3 : L'**Etude d'impact** et le Résumé non Technique
- Pièce 4 : Les schémas unifilaires décrivant l'existant et le Projeté
- Pièce 5 : Les implantations générales de l'existant et du projeté
- Pièce 6 : Les vues et coupes de l'existant et du projeté
- Pièce 7 : Une évaluation sommaire du coût de l'opération
- Pièce 8 : L'avis du Maire et des Services
- Pièce 9 : Une fiche « L'enquête publique dans la procédure administrative »

Il est conforme à l'article L 122-1 du Code de l'environnement qui prévoit une étude d'impact pour toute réalisation d'ouvrages susceptibles, par leurs dimensions ou leurs incidences, de porter atteinte au milieu naturel.

L'étude d'impact est conforme, quant à elle, aux dispositions des articles L 122-1 à 3 et R 122-1.

Le Présent rapport traite de l'organisation de la procédure, des informations sur son déroulement et analyse les observations recueillies.

Les conclusions font l'objet d'un document séparé.

## **2) – LES DECISIONS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES**

Le Commissaire-Enquêteur, Jean Pierre DEBELLE, Proviseur en retraite, demeurant 1107, route de MOURRE-POUSSIN, 84300 LES TAILLADES, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur par décision N° E07000043/84 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de NÎMES en date du 4 juin 2007, pour conduire, dans les mairies de **COURTHERZON, JONQUIERES et ORANGE les enquêtes publiques préalables :**

- **A l'élaboration du projet, valant autorisation d'exécution des travaux de création de la cellule-ligne de 63000 V COURTHERZON, dans l'enceinte du poste 63000 V de COUREGES**

- **Et à la Déclaration d'Utilité Publique en vue des servitudes nécessaires à la création de la liaison souterraine 63000 V COUREGES-COURTHERZON pour le raccordement au réseau de 63000 V de la station de compression de COURTHERZON exploitée par GRTgaz.**

Les deux dossiers ont été déposés par Madame Murielle MOYSE, Directeur du Projet, représentant la Direction de RTE, Réseau de Transport d'Electricité, Maître d'Ouvrage dont le Siège Social est situé à PARIS, Tour Initiale, 1, Terrasse BELLINI, TSA 41000 – 92919- La Défense Cedex.

Le Commissaire-Enquêteur, Jean Pierre DEBELLE, qui avait conduit l'enquête publique concernant la construction de la nouvelle station de COURTHERZON, a été désigné en remplacement de Monsieur Jean-Baptiste CHAUTARD, qui n'était plus en mesure de mener à leur terme ces deux enquêtes pour raison de santé.

Monsieur le Préfet de VAUCLUSE a produit, en date du 8 juin 2007, l'arrêté prolongeant la durée de ces enquêtes jusqu'au 6 juillet 2007, modifiant les dates des permanences qui n'avaient pu être assurées, permettant au Commissaire-Enquêteur nouvellement désigné de s'organiser en fonction de son calendrier, avec la mission d'assurer une continuité dans la conduite de ces enquêtes.

## **3) – LE DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

### **1-1) CONDITIONS DE DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE**

Les deux Arrêtés Préfectoraux ont précisé, dans leurs grandes lignes, les conditions de déroulement de cette enquête.

### **➤ Première période de fin avril au lundi 4 juin 2007**

**Monsieur CHAUTARD a diligenté l'enquête jusqu'au 30 mai 2007, date à laquelle il a pu assurer ses dernières permanences.**

Au cours d'un entretien téléphonique, un point a été fait avec lui :

- Les avis d'ouverture d'enquête ont été publiés dans les Quotidiens "LA PROVENCE" et "le DAUPHINE LIBERE, Edition Provençale", le 25 avril 2007 (texte de l'annonce en annexe) et renouvelés le 16 mai 2007.

- Ils ont été publiés par voie d'affiches sur les panneaux d'affichage des trois mairies concernées, ce qui a été vérifié.

- Le dossier d'enquête, le registre d'enquête, à feuillets non mobiles, ont été vérifiés, paraphés et cotés. Ils ont été mis à la disposition du public aux heures d'ouverture des services des Mairies afin que chacun puisse en prendre connaissance et y consigner ses

- observations à partir du 14 mai 2007, aux heures officielles d'ouverture des Mairies de COURTHEZON et de JONQUIERES, et en Mairie d'ORANGE, au Service Environnement-Aménagement-Urbanisme et Economie (rue Henri NOGUIERES).
- En référence aux prescriptions de l'Article 5 de l'Arrêté Préfectoral du 11 avril 2007-SI2007-04-11-0010, Monsieur CHAUTARD était présent à aux permanences indiquées ci-après, pour recevoir personnellement les observations du public :

**Au Service environnement de la Mairie d'ORANGE directement concernée par ce projet de construction de Cellule-Ligne :**

**Le mardi 15 mai 2007, de 9 h à 12 h**

**Le mercredi 30 mai 2007, de 13 h à 15 h 30**

En Mairie de JONQUIERES

Le mardi 15 mai 2007, de 14 h à 16 h

En Mairie de COURTHEZON

Le mercredi 30 mai 2007

- Monsieur CHAUTARD a rencontré les maires des trois communes concernées, ainsi que Madame MOYSE, Directeur du Projet.

**A la date du 30 mai 2007, au cours de ses permanences, Monsieur CHAUTARD n'avait reçu qu'une seule personne, non concernée par le projet, et aucune observation n'avait été consignée dans les registres d'enquête.**

Le registre d'enquête de COURTHEZON indique la visite (le 30 mai 2007) de cette personne qui n'a pas souhaité laisser d'identité et n'a pas consigné d'observation.

### ➤ Deuxième période à partir du lundi 4 juin 2007

Le Commissaire-Enquêteur a été informé par le Tribunal administratif de sa désignation en remplacement de Monsieur CHAUTARD à cette date. Les Services de la Direction de l'Environnement ont défini, en concertation avec lui, les dates et heures des nouvelles permanences.

- Les avis de remplacement du Commissaire-Enquêteur ont été publiés dans les Quotidiens "LA PROVENCE", le 21 juin 2007 et "Le DAUPHINE LIBERE, Edition Provençale", le 19 juin 2007 (texte de l'annonce en annexe).
- **Dès réception du dossier, le lundi 11 juin 2007**, et après son étude, le Commissaire-Enquêteur a pris rendez-vous avec les représentants des trois mairies et ceux de RTE-EDF Transport.
- **Le jeudi 14 juin**, il a rencontré :  
 Le Directeur des Services Environnement – Aménagement - Urbanisme et Economie de la Mairie d'ORANGE, Monsieur LAINE  
 Le Maire de COURTHEZON  
 Le Directeur des Services Techniques de la Mairie de JONQUIERES, Monsieur DUCIEL.
- **Le même jour, le jeudi 14 juin 2007**, le Commissaire-Enquêteur a parcouru les environs immédiats du site du Poste RTE d'ORANGE et l'ensemble du tracé de la liaison souterraine depuis ce Poste jusqu'à la Station de Compression de COURTHEZON.

Cette visite des lieux et les observations faites à partir de voies ou d'espaces publics n'ont pas nécessité d'information ou d'autorisation particulière de la Préfecture en application de l'article R11-14-10.

De plus, il a contrôlé l'affichage du nouvel arrêté préfectoral précisant la désignation du nouveau Commissaire-Enquêteur, la prolongation de la durée de l'enquête et la consultation possible du dossier d'enquête jusqu'au 6 juillet, ainsi que la définition des nouvelles dates et horaires des permanences en mairie.

Il a constaté que cet affichage avait été effectué non seulement sur les panneaux officiels des Mairies, mais encore et de manière très visible, au voisinage du site du Poste RTE et de l'ensemble du tracé de la ligne (voir en annexe).

- **Le mardi 3 juillet 2007, une rencontre a été organisée sur le site du Poste de COURREGES avec Mme Arnelles MOYSE, Directeur de Projet et M. Jean Pierre FLORES, Chef de Zone RTE et Exploitant du Poste.**
- Le Commissaire enquêteur a assuré la troisième permanence en Mairie d'ORANGE, dans les locaux du Service de l'Environnement-Aménagement-Urbanisme et Economie, le **vendredi 6 juillet 2007, date de la clôture de l'enquête, de 10 h à 12 h.**
- **A l'issue de la dernière permanence, le 6 juillet 2007, Monsieur Claude BOURGEOIS, Adjoint au Maire d'ORANGE a déclaré clos et signé le registre d'enquête.**
- Le rapport d'enquête et les conclusions ont été remis directement à la Préfecture de Vaucluse (+ CD-Rom) et au Tribunal administratif de NÎMES, le 30 juillet 2007. Le même jour, ces documents ont été transmis par courrier au Maire d'ORANGE et à Madame Murielle MOYSE, Directeur de Projet, Direction de RTE-EDF Transport, Région Sud-Est à MARSEILLE.

#### **4) – HISTORIQUE ET PRESENTATION GENERALE DE L'ENTREPRISE**

##### **4.1) HISTORIQUE ET POLITIQUE MISE EN ŒUVRE PAR L'ENTREPRISE**

EDF, jusqu'en 2000, assurait à la fois la production, le transport et la fourniture de l'énergie électrique.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2000, pour répondre à la volonté du législateur (loi du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité), "Electricité de France" s'est désengagée de la gestion de toute la partie réseau de transport d'électricité en la confiant à RTE. Il s'agissait alors d'un Service d'EDF, indépendant de ses autres activités.

RTE a donc hérité d'un outil performant et de ressources humaines qui ont toujours su apporter, dans l'esprit d'un service public, des garanties de professionnalisme et compétitivité, sans négliger la sécurité et la prévention des risques.

Par la suite, la loi du 9 août 2004 a imposé que la gestion du Réseau Public de Transport d'électricité soit assurée par une personne morale indépendante de celles exerçant la production et la fourniture d'électricité. En conséquence, il était nécessaire que RTE prenne le statut d'une Société Anonyme.

La Société Anonyme "RTE-EDF Transport" a donc été créée, après approbation de ses statuts, le 1<sup>er</sup> septembre 2005.

RTE-EDF Transport est donc le gestionnaire de l'ensemble d'un Réseau Public de Transport d'Electricité qui comprend l'ensemble des postes de transformation et des lignes à

haute et très haute tension assurant la liaison entre les centrales de production, les réseaux de distribution, les sites industriels et, par les lignes transfrontalières, les réseaux électriques des pays voisins.

Sur le marché européen en pleine évolution, c'est un acteur majeur qui fonde sa politique de développement durable sur des enjeux directement liés, l'un à sa responsabilité de transporteur garantissant la sécurité des installations, l'autre au marché de l'électricité où il joue un rôle de premier plan.

La démarche qualité engagée, volontariste et rigoureuse repose sur des principes qui imposent à l'entreprise, au niveau de sa gouvernance, un comportement éthique et responsable avec notamment un engagement de réduire fondamentalement les impacts sur l'environnement et d'assurer l'insertion des ouvrages de transport d'électricité sur le territoire.

Cette politique environnementale a été consacrée par la certification ISO 14001 décernée par l'AFAQ en décembre 2002.

Cette politique est axée sur le respect des milieux naturels et des paysages, la recherche et le développement pour une amélioration continue des performances techniques et des connaissances sur les effets des champs électromagnétiques.

La mission de service public reste au centre de la conception et de la réalisation des ouvrages avec un objectif de développement et d'aménagement durable du territoire en rapport avec la demande croissante d'électricité. Cet objectif est tributaire de la plus large concertation avec le public.

## **2-2) QUELQUES CHIFFRES CLES DE RTE-EDF TRANSPORT EN 2005**

- 100.000 km de lignes à haute et très haute tension. Réseau le plus important d'Europe.
- 44 lignes transfrontalières
- 8300 salariés
- 4200 millions d'€ de chiffre d'affaires ...

## **2-3) RAISON SOCIALE ET ORGANISATION REGIONALE.**

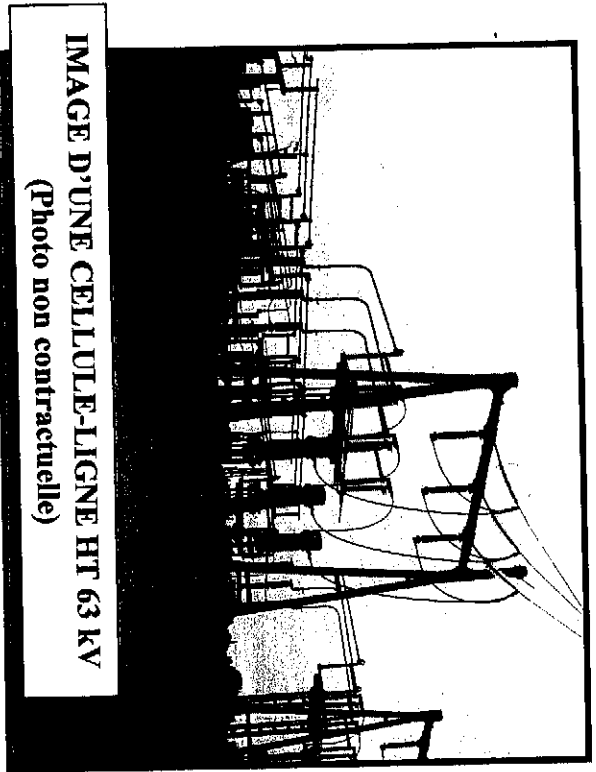
- C'est une **Société Anonyme**, dont le Siège social est à PARIS, Tour Initiale, 1, Terrasse BELINI, TSA 41000 - 92919- La Défense Cedex.
- L'activité RTE-EDF Transport est organisée dans notre Région Sud-Est en deux entités :
  - **Système Electrique Sud-Est**  
82, avenue d'Haifa - BP 319 - 13269 MARSEILLE Cedex 08
  - **Groupe Ingénierie Maintenance Réseaux (GIMR) Sud-Est.**  
46, avenue Elsa TRIOLET - 13417- MARSEILLE Cedex 08

## **5) - LE PROJET : CREATION DE LA CELLULE-LIGNE DE 63 KV**

Le projet de construction de la nouvelle station de compression de COURTHEZON par GRTgaz étant en cours de réalisation, il convient de lui offrir l'énergie électrique nécessaire à son fonctionnement. Cette énergie doit être fournie par le Réseau de Transport d'Electricité par une ligne enterrée de 63 kV, d'environ 10 km de longueur, depuis le Poste RTE de COURREGES situé dans la Zone Industrielle du même nom, à l'Est du périmètre de la ville ORANGE. Il s'agit du seul poste possible, appartenant à RTE-EDF Transport, en mesure de fournir une puissance de raccordement de 20 MW sous la tension de 63 kV.

Les autres postes situés à proximité appartiennent en effet au domaine privé et concernent la SNCF (ORANGE et BEDARRIDES) et ISOVER-SAINT GOBAIN (ORANGE).

| <b>LE POSTE RTE COUREGES ACTUEL</b>  | <b>LE PROJET</b>  |
|--|---|
| <p>Ce poste est alimenté en 63 kV</p> <p>Il comporte actuellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Propriétés de RTE, les lignes 63 kV vers               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le poste I d'ORANGE</li> <li>- Les postes de CREMADES, PIOLENC et le poste II d'ORANGE</li> <li>- Les postes de CADEROUSSSE et ARDOISE I</li> <li>- Les postes de CADEROUSSSE et ARDOISE II</li> </ul> </li> </ul> <p>Ses fonctions sont celles d'un Poste ou d'une plate-forme d'interconnexion.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Propriétés de ERD, deux transformateurs 63/20 kV</li> </ul> <p>C'est aussi un poste de transformation.</p> | <p>Il consiste en la création d'une Cellule-Ligne de 63 kV, dite COURTHEZON, en tête de la Liaison Souterraine Haute Tension définie précédemment et projetée pour alimenter la station de compression de GRTgaz.</p> <p>Le Poste de COUREGES dispose de tout l'espace nécessaire à cette création puisqu'il avait été prévu pour accueillir des équipements supplémentaires en haute tension.</p> <p>Ce projet devrait être mis en œuvre après une autorisation d'exécution devant être décidée par le Préfet de VAUCLUSE.</p> |



**IMAGE D'UNE CELLULE-LIGNE HT 63 kV**  
(Photo non contractuelle)

**6) – ANALYSE DE L'ETUDE D'IMPACT PAR LE COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR**

L'étude et la construction d'une Cellule-Ligne de ce type correspondent au domaine courant des activités développées par RTE-EDF Transport. Elles ne semblent pas poser de difficultés particulières sur le site du poste actuel qui est implantée sur une Zone Industrielle.

**6-1) ANALYSE DES EFFETS TEMPORAIRES LORS DE LA PHASE CHANTIER**

- Les travaux doivent se dérouler dans l'emprise du Poste actuel de COUREGES, sans aucun débordement à l'extérieur,
- Aucun impact n'est à redouter sur les milieux physique et naturel,
- Des perturbations infimes pourraient intervenir lors du transport ou du déchargement des éléments constitutifs de la Cellule. Elles seront d'une durée très brève et n'entraveront pas la circulation ou les livraisons des entreprises de la zone.
- Quelques nuisances sonores, sur une courte période, pourront être perceptibles sans dépasser les normes autorisées par la réglementation.

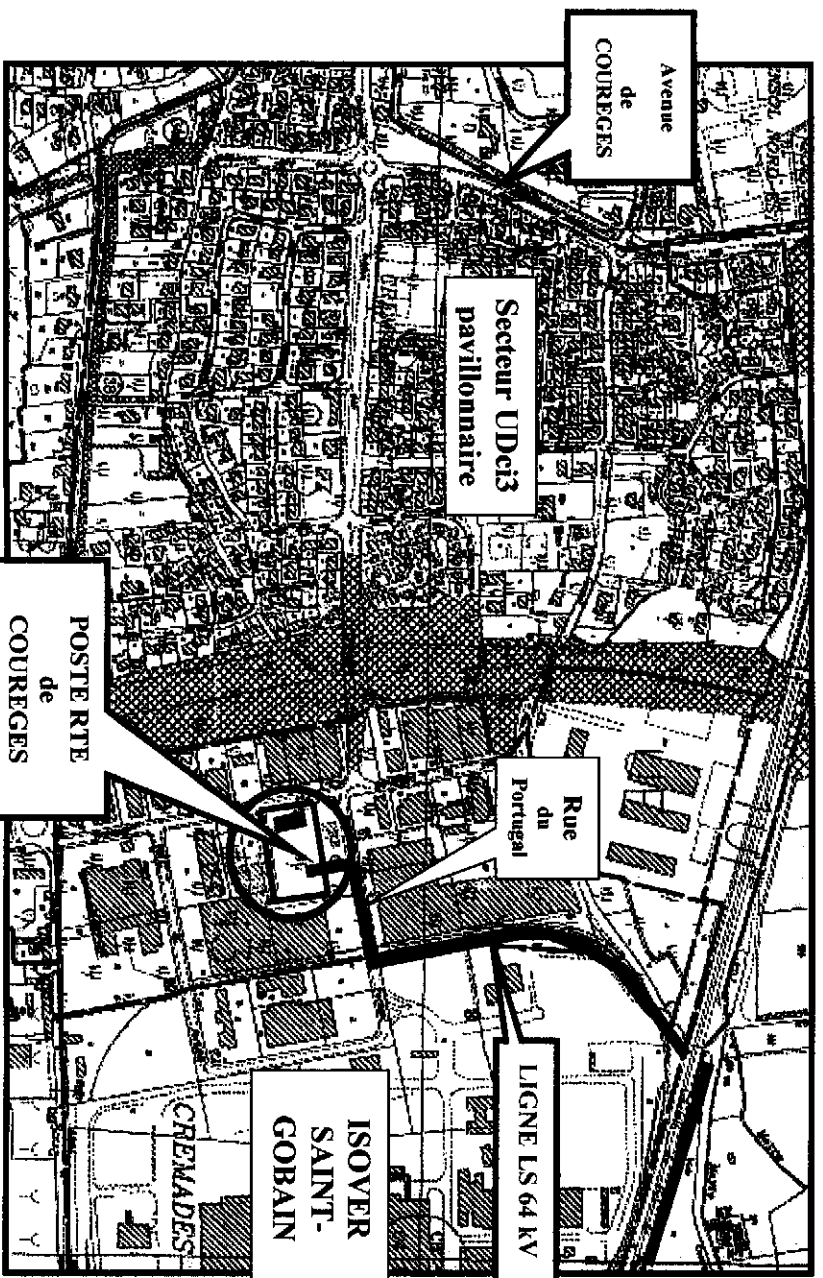


6-2) ANALYSE DES IMPACTS PERMANENTS LIÉS AU FONCTIONNEMENT NORMAL DE LA CELLULE

- **Documents d'urbanisme**
  - La construction est conforme à la réglementation du POS d'ORANGE
  - **Milieux Physiques et naturels**
  - Aucun produit polluant n'est utilisé sur le site
  - L'hexafluorure de soufre liquide contenu dans les disjoncteurs haute tension (21 kg sous 7 bars) peut en cas de fuite se dégager sous forme gazeuse. C'est un produit stable, ininflammable, inexposable et n'ayant aucun effet sur la santé. Ces fuites ont également un caractère exceptionnel.
  - **Effets sonores**
  - La Cellule-Ligne ne produisant aucun bruit, elle ne modifiera aucunement le niveau sonore actuel (elle ne comporte pas de transformateur et donc pas d'aéroréfrigérant)
  - **Effets visuels sur le paysage**
- Les éléments mis en œuvre sont très comparables à ceux qui constituent les autres postes et se « noieront dans la masse » (observations sur le site et images numériques du dossier convaincantes)

7) – ANALYSE DE LA PARTICIPATION ET DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

- Aucune personne ne s'est présentée en mairie pour consulter le dossier d'enquête et/ou porter une observation sur le registre d'enquête hors des permanences des Commissaires-Enquêteurs.
- Une seule personne, Monsieur Dominique DESPRAS, demeurant au 693, avenue de COUREGES, (Zone pavillonnaire UDei3 "CREMADES OUEST"), s'est présentée lors des permanences (la 3<sup>ème</sup>). Elle a pu constater qu'elle n'était pas directement concernée par le projet, l'avenue de COUREGES étant très éloignée du Poste RTE de même nom d'environ 750 m.



- Aucune association n'a pris contact avec les Services Municipaux ou les Commissaires-Enquêteurs.

- Aucun document, aucun courrier n'ont été reçus par les Commissaires-Enquêteurs

#### **Analyse par le Commissaire-Enquêteur de ce manque de participation**

Il s'agit d'un projet de construction d'un équipement supplémentaire dans l'enceinte du poste RTE-EDF de COURREGES déjà existant dans la Zone Industrielle "CREMADES EST". Il est destiné à alimenter une ligne haute tension enterrée et n'ajoute pas de modification au volet paysager déjà chargé en lignes aériennes sur la zone concernée.

Il s'agit de plus d'améliorer le fonctionnement de la station de compression GRT gaz de COURTHEZON assurant le transit du gaz naturel dans le gazoduc de l'Artère du RHÔNE et sa distribution aux particuliers et aux entreprises à partir de postes de distribution tout au long de son parcours.

#### **8) – EXAMEN DES OBSERVATIONS RECUEILLIES ET DES AVIS DES SERVICES**

##### **8-1) Auprès de la Mairie d'ORANGE**

Les entretiens conduits avec le Directeur des Services de l'Environnement ont mis en exergue une l'étroite concertation établie avec RTE lors de l'élaboration du dossier.

**Aucune observation particulière n'a été formulée sur la partie Projet d'exécution de la Cellule-Ligne.**

##### **8-2) Auprès du Directeur du Projet RTE**

La visite du site et les informations techniques complémentaires ont validé la conformité du projet avec le dossier présenté. L'exécution du projet Cellule-Ligne ne présente pas de difficulté technique particulière.

Toutes les informations techniques complémentaires attendues ont été fournies au Commissaire-Enquêteur, notamment sur le fonctionnement et la maintenance des disjoncteurs, la fréquence et les causes de disjonction, sur les dispositifs de pilotage, de contrôle-régulation et de sécurité, ...

Une attention particulière a été portée sur la récupération et le recyclage de l'hexafluorure de soufre, gaz à effet de serre, qui intervient dans le fonctionnement des disjoncteurs lors des ruptures d'alimentation pour éviter l'établissement des phénomènes d'arcs électriques. L'utilisation de ce gaz est indispensable pour la haute tension pour éviter les effets d'arcs électriques nuisibles aux équipements.

##### **8-3) Avis Favorable de l'ensemble des Services porté sur l'ensemble du projet**

#### **9) – LES OBSERVATIONS PERSONNELLES DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR**

Le Commissaire-Enquêteur tient à souligner la qualité globale de ce dossier tant par sa présentation, son contenu et le respect de toutes les exigences pour la préservation de l'environnement et la sécurité des personnes et des biens primant à l'élaboration de ce type de document.

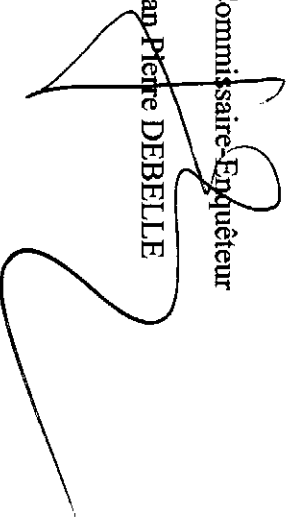
Il souligne également la qualité du dialogue, de la concertation et la disponibilité des responsables de RTE.

Ce dossier met en évidence le professionnalisme des Services d'Ingénierie de RTE-EDF Transport qui s'exprime au travers de la documentation scientifique et technologique et, dans l'étude d'impact, de la prise en compte de toutes les nuisances sur l'environnement et les risques sur la santé publique susceptibles d'être générés lors de l'exécution du projet et de son fonctionnement.

- 9-1) La partie Cellule-Ligne est, de fait, succincte, mais elle n'appelle aucune remarque particulière de la part du Commissaire-Enquêteur.
- 9-2) Avis sur la pertinence du projet, sur l'emprise envisagée et sur son impact sur l'environnement et la santé publique
- La création de cette Cellule-Ligne, en-tête de la Liaison Souterraine de 63000 V (faisant par ailleurs l'objet du dossier d'enquête conjointe de Déclaration d'Utilité Publique), est indispensable à l'alimentation électrique des électro-compresseurs de la nouvelle station de compression de COURTHEZON.  
Le projet d'exécution répond donc parfaitement à l'objectif recherché.
  - Cette création est prévue sur un espace disponible situé dans l'emprise du Poste RTE actuel. Elle ne nécessite donc aucune extension sur les parcelles environnantes.
  - Sur le plan environnemental, elle n'entraînera qu'une modification insignifiante du volet paysagé dans cette Zone Industrielle. L'aspect de cette zone restera donc inchangé.
  - Elle ne présentera aucun risque de pollution et aucun effet sur la santé publique.

Le Commissaire-Enquêteur

Jean Pierre DEBELLE





# PRÉFECTURE DE VAUCLUSE

## COMMUNE D'ORANGE

### ENQUÊTE PUBLIQUE

PREALABLE A L'APPROBATION DU PROJET,  
VALANT AUTORISATION D'EXECUTION  
DES TRAVAUX DE CREATION  
DE LA

CELLULE-LIGNE DE 63000 V COURTHEZON  
DANS L'ENCEINTE  
DU  
POSTE 63000/20000 V  
RTE COURREGES D'ORANGE

CONCLUSIONS MOTIVÉES  
DU  
COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

Décision N° E07000043/84 du 21 mars et du 4 juin 2007  
du Tribunal Administratif de Nîmes  
Arrêtés du 11 avril (N° SI2007-04-11-0010) et du 8 juin 2007  
de la Préfecture de VAUCLUSE

**CONCLUSIONS MOTIVEES DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR  
CREATION DE LA CELLULE-LIGNE DE 63000 V**

**1) - OBSERVATIONS SUR LE DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

- Le Commissaire-Enquêteur soussigné, Jean Pierre DEBELLE, a été désigné en remplacement de Monsieur Jean-Baptiste CHAUTARD, qui n'était plus en mesure de mener à son terme cette enquête pour raison de santé.
- Une seule personne a été reçue en mairie d'ORANGE au cours de la 3<sup>ème</sup> et dernière permanence. Elle n'était pas directement concernée par ce projet de création d'une Cellule-Ligne.
- Les Commissaires-Enquêteurs n'ont été destinataires d'aucun courrier ou document.
- Aucune Association à objectifs "Protection de l'Environnement" n'est intervenue.
- L'information du public a été faite en conformité avec deux arrêtés préfectoraux par voie de presse et par voie d'affichage sur les panneaux officiels de la Mairie et sur des panneaux spécialement conçus à cet effet sur tous les accès au voisinage du site.
- Aucun incident n'est à signaler.
- Le Commissaire-Enquêteur a obtenu toutes les réponses précises aux questions qu'il se posait auprès des Services de l'Etat par la consultation de leurs avis, des Services de la Mairie d'ORANGE, seule commune concernée par le Projet de création de cette Cellule-Ligne.

Les conditions d'accueil, de travail et d'échanges qui lui ont été offertes se sont révélées excellentes dans les Services de la Mairie d'ORANGE et lors de sa visite du Poste RTE-COUREGES 63 kV.

Il tient à remercier les représentants de l'entreprise "RTE-EDF Transport", le Directeur de Projet, le Chef de Projet, le Chargé de Concertation et le Responsable de Zone, d'avoir répondu à toutes les demandes complémentaires d'informations techniques et d'avoir organisé cette visite.

En garantissant son entière indépendance et ayant en sa possession toutes les informations nécessaires souhaitées, le Commissaire-Enquêteur exprime ses conclusions et formule son avis sur la demande d'autorisation d'exécution des travaux de création de la Cellule-Ligne 63000 V, dans l'enceinte du poste 63/20 kV de COUREGES situé dans la Zone Industrielle CREMADES-Est d'ORANGE.

**2) - ARGUMENTAIRE EN FAVEUR DE CETTE CREATION**

**2-1) Création indispensable de cette Cellule à ORANGE pour alimenter en énergie électrique la nouvelle Station de Compression de COURTHEZON**

L'existence d'une station de compression est indispensable pour assurer le cheminement du gaz naturel dans un gazoduc. Dans le cas présent, son rôle est de relancer la pression pour réactiver le transport du gaz dans "l'Arrière du RHÔNE", et ainsi, alimenter "le local", la Région Lyonnaise et, au-delà, assurer le stockage souterrain du gaz en constituant ainsi des réserves.

*Cette Cellule-Ligne est la seule en mesure de fournir cette énergie électrique en agissant en tête de la Liaison Souterraine prévue, (cette dernière faisant l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique).*

**2-2) L'entreprise RTE-EDF Transport, Maître d'Ouvrage, et ses performances**

*L'entreprise dispose de tous les moyens avec ses ressources humaines et financières pour mener à bien ce projet sans négliger la sécurité de ses installations, la santé publique et la protection de l'environnement.*

**2-3) Les observations du public**

*La campagne d'information n'a généré aucune réaction négative pour la réalisation du projet. La seule personne reçue en mairie n'était pas concernée par le projet.*

**2-4) L'impact sur l'environnement immédiat**

- Le poste RTE est situé au cœur d'une importante Zone Industrielle, avec notamment en voisinage immédiat, l'entreprise ISOVER SAINT-GOBAIN et un poste de distribution de GRT gaz, ...
- L'incidence sur la circulation lors du transport et du déchargement des éléments constituant la Cellule-Ligne ne peut-être que négligeable et très temporaire. Il faut dire que cette Zone est déjà soumise à des mouvements de véhicules particuliers et de gros porteurs et que les voies de circulation sont suffisamment larges pour éviter l'entrave à une libre circulation des marchandises.
- La Cellule-Ligne doit être créée dans l'emprise du Poste RTE-EDF Transport qui dispose de tout l'espace nécessaire pour son implantation.
- Les produits utilisés sur le site n'ont aucun effet sur l'environnement (maîtrise de l'utilisation de l'Hexafluorure de soufre UF<sub>6</sub>, gaz à effet de serre, dans les disjoncteurs) et la santé publique.
- L'impact sur le volet paysage est très négligeable.

**3) – FORMULATION DE L'AVIS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR**

*Pour formuler son avis, le Commissaire-Enquêteur prend en compte les arguments suivants :*

- ➔ La nécessité absolue d'alimenter en énergie électrique la nouvelle station de compression de COURTHEZON, la Cellule-Ligne étant en tête de la LS 63 kV
- ➔ La situation du Poste RTE qui est le plus proche Poste Haute Tension 63 kV de la station de compression
- ➔ La place disponible sur le site ne nécessitant aucune extension à l'extérieur de l'emprise actuelle
- ➔ La qualité des Services d'ingénierie de RTE-EDF Transport
- ➔ La qualité du dossier présenté
- ➔ La notoriété de l'entreprise et ses performances
- ➔ Ses moyens financiers et ses ressources humaines
- ➔ La politique générale de l'entreprise, ses enjeux et ses objectifs, sa conception du Service Public
- ➔ La formation du personnel dans le domaine de la sécurité
- ➔ L'organisation de l'intervention des personnels RTE d'ORANGE ou de Nîmes en fonction de la gravité d'éventuels dysfonctionnements
- ➔ L'impact sur l'environnement se réduisant à des incidences visuelles négligeables

- Les produits utilisés sans effet sur la Santé Publique
- L'intervention très limitée du public (un seul intervenant non concerné par le projet)
- Les avis favorables de la Commune et des Services de l'Etat

*En réaffirmant sa totale indépendance et en considérant cette création comme relevant de l'Intérêt Général,*

**Le Commissaire-Enquêteur émet un avis favorable à la  
" Création de la Cellule-Ligne 63000 V, dans l'enceinte du poste 63/20 kV de  
COUREGES situé dans la Zone Industrielle CREMADES-Est d'ORANGE "**  
par la Société RTE-EDF Transport

Aux TAULLADES, le 24 juillet 2007

Le Commissaire-Enquêteur,

Jean Pierre DEBELLE

Rapport et conclusions

- Faits en 4 exemplaires accompagnés d'une annexe
- Transmis, comme le précise l'Arrêté Préfectoral, à :

Monseigneur le Préfet de VAUCLUSE (+ CD-Rom)

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de NÎMES

Monsieur le Maire d'ORANGE

Madame le Directeur de Projet, Région Sud-Est de RTE-EDF Transport, Maître d'Ouvrage



